

La version originale de cette page [el](#) a été modifiée récemment. La version linguistique que vous avez sélectionnée est en cours de traduction par nos traducteurs.

grec

Swipe to change

Identifiant européen de la jurisprudence (ECLI)

Grèce

Il n'existe pas de traduction officielle de la version linguistique affichée.

Une traduction automatique de ce contenu est disponible ici. Veuillez noter qu'elle est fournie uniquement à des fins d'information contextuelle. Le propriétaire de cette page décline toute responsabilité quant à la qualité de ce texte résultant d'une traduction automatique.

-----français-----bulgareespagnoltchèquedanoisallemandestonienanglaiscroateitalienlettonlituanienhongroismaltais
néerlandaispolonaisportugaisroumainslowaqueslovènefinnois suédois

La Grèce ne participe pas au système ECLI.

Toutefois, la création d'une base de données unique contenant l'ensemble des décisions de justice nationales en est à la phase préparatoire. Il existe des bases de données informatisées permettant de consulter la jurisprudence dans un environnement web:

1) la base de données de l'Areios Pagos (Cour de cassation), réservée à sa seule jurisprudence

<http://www.areiospagos.gr/>

2) la base de données du Symvoulío tis Epikrateias (Conseil d'État), réservée à sa seule jurisprudence

<https://www.ste.gr/ste/faces/index.jsp>

3) la base de données du Dioikitiko Protodikeio Athinon (Tribunal administratif de première instance d'Athènes), réservée à sa seule jurisprudence (ce service n'est accessible qu'aux utilisateurs certifiés)

http://www.protodikeio-ath.gr/opencms_prot/opencms/ProtSite/

Il existe également des bases de données privées, accessibles moyennant un abonnement et dont la consultation est payante. À titre d'exemple:

1) la base de données du barreau d'Athènes

<http://www.dsanet.gr/>

2) la base de données de la société Intracom Services (privée)

http://lawdb.intrasoftnet.com/nomos/nomos_frame.html

Dernière mise à jour: 16/09/2016

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.